



COMPTE-RENDU DU CTL DU 26 JANVIER 2022

Ce CTL s'est tenu en présentiel et débute à 9h30.

I) Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021 (pour avis)

Sous réserve de la modification demandée par FO (page 6, paragraphe 2 : « certains chefs de services » au lieu de « des chefs de services », le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des organisations syndicales.

II) PLF 2022 – Evolution des emplois à la DDFIP du Haut-Rhin (pour avis)

Le Haut-Rhin subit 21 suppressions de postes, ramenées à 20 après discussion avec le délégué du directeur général. Entre la première et la seconde convocation, la centrale a informé la direction locale de l'annulation d'une suppression : la reprise fléchée d'un poste B au SDE (la mise en place du Service national de l'enregistrement étant repoussée).

Ces suppressions sont « compensées » par des transferts liés aux ajustements de périmètre des missions :

- le transfert interdépartemental de la gestion comptable et budgétaire du groupe hospitalier Sélestat-Obernai vers la trésorerie de Colmar EHP, au 1^{er} janvier 2021, se traduit par la création de 3 postes B au 1^{er} janvier 2022 ;
- le transfert des taxes douanières se traduit par la création de 4 postes B et d'un poste A.

Dans le cadre de la modernisation des process, la direction nationale impose la reprise d'un emploi fléché A au PCE. La direction conserve la seule latitude de choisir si est concerné le PCE de Colmar ou de Mulhouse. Le PCE de Colmar ayant été concerné l'an dernier, c'est le PCE de Mulhouse qui perd un poste A.

Pour le reste, la déclinaison des suppressions du département a été décidée par le directeur départemental.

En synthèse, les suppressions de postes sont les suivantes :

	IP	ldiv	A	B	C	TOTAL
CDL COLMAR	+1					+1
SIP ALTKIRCH		-1				-1
TRESORERIE CERNAY		-1				-1
PCE MULHOUSE			-1			-1
EDR			-1	-6		-7
SDIF MULHOUSE				+1		+1
PCRP			+1	-2		-1
GARDIEN THANN-1					-1	-1
DIRECTION					-1	-1
SIP COLMAR					-1	-1
SIP MULHOUSE					-1	-1
SIP THANN					-1	-1
SIE COLMAR					-1	-1
SIE MULHOUSE					-2	-2
TRESORERIE MUNSTER					-1	-1
SGC MULHOUSE					-1	-1
PAIERIE CEA					-1	-1
TOTAL	+1	-2	-1	-7	-11	20

Le président a rappelé que la DGFIP représentait 5 % des effectifs des ministères et subissait 50 % des suppressions et que la DDFIP du Haut-Rhin avait perdu 10 % de ses effectifs depuis 5 ans, ce qui était trop surtout « à missions stables ».

Nous le rejoignons pleinement !

Il a par ailleurs relevé et apprécié les transferts de missions des douanes qui permettaient de minimiser l'impact des suppressions, selon lui les emplois créés sont surévalués par rapport aux missions attribuées.

Là, on est plus que dubitatif, on voit mal comment l'administration des douanes qui perd ces emplois les auraient surestimés faussement... On verra dans la pratique ce que nous diront les collègues des SIE de Colmar et Mulhouse qui récupèrent ces taxes douanières.

Interrogée par FO sur l'impact réel de ces suppressions, la direction a précisé que seuls 5 agents étaient réellement concernés par la suppression de leur poste, le reste correspondant soit à des postes vacants ou qui le seront au 1^{er} septembre (ou peu de temps après) au gré des départs volontaires des agents.

Le directeur en a profité pour indiquer que pour tous ces agents, il prenait l'engagement de leur garantir l'exercice de leur mission par le maintien en surnombre.

FO est intervenu pour faire remarquer que cette proposition avait l'avantage d'être rassurante/réconfortante pour les collègues qui venaient d'apprendre abruptement la suppression de leurs postes mais qu'elle ne devait pas leur nuire en leur faisant oublier qu'ils bénéficiaient d'une priorité dans le prochain mouvement de mutation national et local, et uniquement pour celui-ci.

Les agents ayant été contacté avant le CTL, FO a demandé si cette priorité avait bien été abordée par le service des RH. La direction a confirmé.

FO a également demandé une explication concernant le correctif reallocation de la vacance soit – 3 emplois.

Il s'agit de départ en retraite et de départ suite à rupture conventionnelle (à titre indicatif, 4 ruptures conventionnelles en 2021 et déjà 10 demandes pour 2022). Le directeur a ajouté que la vacance sera compensée par l'embauche de contractuels.

Interrogé par la CGT sur l'avenir du contrôle fiscal, le directeur a affirmé y être attentif et donner les moyens nécessaires notamment en créant un poste de A au PCR.

FO a saisi l'opportunité pour rétorquer au directeur départemental que l'analyse fine des dernières mutations et des suppressions de poste démontraient une dégradation des PCE et qu'il était facile d'expliquer une suppression fléchée au motif du datamining (éventuellement compréhensible partiellement) mais qu'il aurait également dû avoir mention du fonds de solidarité dont les contrôles occupent presque 1/3 des effectifs depuis plus d'un an sans que les missions classiques soient revues à la baisse ni que cette nouvelle mission soit retenue pour allouer des emplois supplémentaires. FO a chargé le directeur de faire remonter que, pour les agents, les remerciements et félicitations du Ministre et du directeur général n'étaient que d'apparence quand, au final, leurs missions sont dévalorisées et que des postes sont supprimés.

Le directeur est conscient sur le fait que le datamining (50 % pour 2022 et objectif augmenté pour les années suivantes) aura un impact sur les suppressions de poste au contrôle fiscal. Il précise avoir réussi à négocier le maintien des objectifs de contrôle fiscal pour 2022 au montant de 2021 soit 285 dossiers.

Concernant les emplois EDR, 7 seront supprimés. 3B sur 6 partent en retraite, et 1 B est en arrêt maladie (CDL). Ils seront remplacés en partie par des ALD qui auront visiblement les mêmes avantages de rémunérations que les EDR, selon le directeur.

Le Président a informé les OS d'une mise en place en 2022 a minima, d'une montée en puissance du management et du positionnement des adjoints A+ en complémentarité dans les services. Il précise par ailleurs que les 3 inspecteurs qui sont passés IDIV par sélection dans le vivier du 68 seront en 2022 pourvus d'un poste dans le 68 dès la 1^{ère} année de sélection ...du jamais vu se targue le directeur !

Sur ce point, FO a tenu à rappeler qu'avant même le NRP, la plupart des organisations syndicales avaient relevé les risques de créer des grosses structures (SIE et SIP de plus de 50 personnes) en se limitant à cumuler les méthodes managériales des petits sites fusionnés. Il est navrant que ce soit la réforme vedette récente qui éclaire les directions...

Enfin, concernant la chronologie des événements, FO a aussi souhaité faire une mise au point avec la direction.

L'intervention de différentes divisions dans la gestion du PLF emploi relève pleinement de l'organisation de la direction et force est de constater qu'il y a eu plusieurs problèmes graves.

Pour FO, peu importe les fautifs et responsables, il est juste inadmissible que :

- les chefs de services qui vont connaître une suppression de poste ne soient pas informés ;

- les agents concernés soient contactés la veille du CTL supposé donner son avis sur ce point alors même qu'une dérogation pour participer au mouvement national avait été octroyée et excluait toute notion d'urgence d'un jour à l'autre.

Cette situation ne doit jamais se reproduire !

La direction a reconnu ses erreurs et veillera à ne plus les reproduire.

VI) Questions diverses

A) EDR

Lors du dernier CTL, il avait été évoqué le temps perdu par les EDR pour se connecter et il avait été suggéré par les organisations syndicales d'intervertir les anciens postes des EDR avec des nouveaux pour qu'ils soient tous dotés d'USBC.

FO a demandé si ça avait été fait.

La BLI n'a pas été en mesure de répondre, ce qui implique que ça n'a pas été fait.

A suivre au prochain CTL.

B) SGC Kayzersberg

FO a interrogé la direction sur le déménagement définitif.

En effet, il avait été présenté un service unique pour le deuxième trimestre 2022 or il semblerait que ce ne soit plus le cas.

La direction a confirmé des retards et un déménagement au plus tôt début juillet.

Par ailleurs, FO a souhaité avoir des précisions quant à l'espace restauration existant à Kayzersberg.

Il s'agit d'un espace aveugle qui devait être équipé de vitrages et doté d'une VMC.

Le vitrage ne semblerait plus être d'actualité et les agents s'interrogent sur la fonctionnalité de la VMC, dans le contexte actuel sanitaire, ils ne savent pas s'ils peuvent s'en servir.

La direction a confirmé l'abandon du vitrage, trop coûteux, mais a indiqué que cet espace était identifié comme espace restauration auprès de l'action sociale et qu'il pouvait être utilisé comme tel.

En ce qui concerne la VMC, la direction a demandé, dès le signalement du service, au propriétaire de la vérifier, ce qu'il aurait fait.

S'agissant des mesures sanitaires et plus précisément de l'aération des locaux, la direction a rappelé qu'il suffisait d'ouvrir les doubles portes pour respecter les consignes, c'est par exemple ce qui est fait dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de Bruat.

C) Cité administrative de Mulhouse

FO avait appris que les chefs de service de Mulhouse allaient participer à une réunion sur la future installation à la cité.

Afin d'éviter des difficultés de communication, FO voulait que la direction se prononce clairement sur la futur communication des plans aux agents.

La direction a confirmé cette réunion, les plans proposés étant ceux décidés par le directeur.

Ce dernier ne s'oppose pas à la communication aux agents mais il précise qu'il a arrêté des impératifs comme le refus de « cloisonner » le recouvrement du SIP en l'isolant de l'assiette et le refus de demander des cloisonnements supplémentaires ou des destructions de murs.

FO a aussi relayé une demande au sujet des bornes électriques.

Certains agents souhaitent savoir si les bornes prévues à la cité seront accessibles aux agents comme c'est déjà le cas à Dollfus actuellement et le cas échéant selon quelles modalités (libre-service ? Abonnement ?).

La direction a pu confirmer l'existence future de bornes mais il lui est impossible pour le moment de répondre parfaitement, un groupe de travail portant sur les consommables entre les différentes administrations occupantes étant prévu mais n'ayant pas encore lieu.

D) Situation sanitaire

La direction a profité de l'instance pour faire le point hebdomadaire.

Les nouveautés concernent :

- la fin du télétravail obligatoire le 2 février ;

- la dotation de masques FFP2 et de lingettes désinfectantes à tous les nomades.

La prime de 2,50€/jour relative au télétravail sera automatiquement calculée, les agents n'auront aucune démarche à entreprendre.

Vos représentants FO-DGFIP :

Mathilde LANG

Corinne ZAMBELLI